

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 juin 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 juin 2019 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive

Est absent :

M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
----	------------------	------------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marie-France Bélanger	Conseillère en développement culturel et touristique
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Règlement de gestion contractuelle :
 - 5.1.1. Avis de motion;
 - 5.1.2. Présentation du projet de règlement;
 - 5.2. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
 - 5.3. Résolution confirmant la volonté de la MRC à collaborer avec la société Cogeco Connexion inc.;

6. Aménagement du territoire :

- 6.1. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - entente avec la FQM;
- 6.2. TNO - adoption du règlement abrogeant le 144-2017;
- 6.3. PADF - demande d'aide financière de la Zec Nordique;
- 6.4. Entretien et nettoyage d'un cours d'eau/fossé de drainage à Sacré-Coeur;

7. Gestion des matières résiduelles :

- 7.1. Rapport de suivi 2018 du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) - adoption;

8. Développement économique et social :

- 8.1. *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) - adoption de projets;
- 8.2. *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* - volet 1 - demande d'aide financière;

9. Développement culturel et touristique :

- 9.1. Commission des Arts et de la Culture - acceptation de nouveaux membres;
- 9.2. Stratégie de croissance économique de l'industrie touristique 2020-2025 - dépôt de commentaires;

10. Transport :

10.1. Transport collectif :

- 10.1.1. Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018;

10.2. Transport adapté :

- 10.2.1. Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018;

- 10.3. Transport collectif - allocation au comité de bénévoles de Sacré-Coeur pour effectuer du transport bénévole et accompagnement;

11. Ressources humaines :

11.1. Recrutement de personnel :

- 11.1.1. Chargé de projet *Accès à l'emploi et à l'alimentation*;
- 11.1.2. Valoristes;
- 11.1.3. Soutien administratif;
- 11.1.4. Assistant en développement économique - emploi d'été;
- 11.1.5. Aménagiste;

12. Correspondance :

- 12.1. Processus de vente de terrains par Hydro-Québec - appui à la MRC de Papineau;
- 12.2. Réforme électorale - préoccupation relative au poids politique des régions - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine;
- 12.3. Projets de développement industriel dans le fjord du Saguenay - appui au Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable;

13. Gestion financière :

- 13.1. Dépôt des états financiers de la MRC et du TNO au 31 mai 2019;
- 13.2. Adoption du rapport des déboursés;

14. Affaires nouvelles;

15. Période de questions;

16. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-06-134

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2019-06-135

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019, tel que transmis préalablement à tous les membres du Conseil;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

Avis de motion Règlement de gestion contractuelle

Avis de motion est donné par Monsieur Francis Bouchard, conseiller de comté, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, sera soumis pour adoption un règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

RÉSOLUTION 2019-06-136

Présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une *Politique de gestion contractuelle* a été adoptée par la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord le 14 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé C.M.);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la MRC étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC a choisi d'intégrer au présent règlement des dispositions visant à déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, au directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, le pouvoir :

- de former un comité de sélection (article 936.0.13 CM);
- d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord (article 961.1 CM);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été dument donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le présent projet de règlement sur la gestion contractuelle soit adopté.

RÉSOLUTION 2019-06-137

Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe, ainsi que des services-

conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souscrive à vingt parts de qualification de CIM pour un montant total de 200 \$;

QU'elle adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre, elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise Madame Micheline Anctil, préfet, ainsi que Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette adhésion, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Madame Micheline Anctil, préfet, agisse à titre de représentante de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

RÉSOLUTION 2019-06-138

Résolution confirmant la volonté de la MRC à collaborer avec la société Cogeco Connexion inc.

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire offrir un service Internet haute vitesse à ses citoyens dans les territoires actuellement non desservis ou mal desservis;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé que l'accès au service d'Internet haute vitesse pour tous les citoyens est une priorité du gouvernement;

ATTENDU QUE des programmes de subvention pour la construction et l'amélioration d'infrastructures d'Internet ont été annoncés par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE la société Cogeco Connexion inc. possède une expertise reconnue en matière de services Internet grâce à son réseau hybride (fibre optique et câble coaxial), comprenant 4 500 km de fibre optique linéaire au Québec;

ATTENDU QUE la société Cogeco Connexion inc. a démontré son intérêt à assister la MRC de La Haute-Côte-Nord dans l'identification des options de financement et programmes gouvernementaux facilitant le développement d'infrastructures Internet;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette collaboration, la société Cogeco Connexion inc. assistera la MRC à définir l'approche à privilégier en lien avec les opportunités identifiées pour le développement d'infrastructure Internet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord confirme sa volonté à collaborer avec la société Cogeco Connexion inc.

RÉSOLUTION 2019-06-139

***Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) -
entente avec la FQM***

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a débuté une démarche d'élaboration d'un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) et qu'elle souhaite utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) et, qu'à cette fin, une entente soit conclue avec la FQM;

QUE Madame Micheline Anctil, préfet, et Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

RÉSOLUTION 2019-06-140

***TNO Lac-au-Brochet - adoption du Règlement 149-2019
abrogeant le règlement 144-2017 sur les dérogations mineures
aux règlements de zonage et de lotissement***

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° 144-2017 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement* du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet a été adopté le 18 avril 2017 et qu'il est en vigueur depuis le 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord n'a pas l'obligation d'adopter ce type de réglementation à caractère discrétionnaire sur le TNO;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme actuels suffisent à assurer une gestion et une administration adéquates des activités sur le TNO (zonage, lotissement, construction, administration des règlements d'urbanisme, occupation et entretien des bâtiments et des terrains);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement, ainsi que la présentation du projet de règlement ont été dument donnés lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le *Règlement 149-2019 abrogeant le règlement n° 144-2017 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement* du TNO Lac-au-Brochet, le tout tel que déposé au livre de règlements de la MRC.

RÉSOLUTION 2019-06-141

***Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
2019-2020 - aide financière à la Zec Nordique***

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-110 établissant la priorisation des projets dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* pour l'exercice 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu de l'Association de chasse et pêche Nordique, le 6 juin dernier, une demande d'aide financière pour réaliser des travaux d'urgence pour la réparation du pont du 9 milles, situé au km 12 de la route Forestière;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les modalités du PADF;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière approximative de 21 000 \$ à l'Association de chasse et pêche Nordique dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2019-2020*, pour la réparation du pont du 9 milles, situé au km 12 de la route Forestière;

QUE le montant de l'aide accordé soit précisé selon les modalités de gestion du PADF, notamment au niveau des coûts réels et des dépenses admissibles;

QUE le Conseil autorise le directeur général de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette entente de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2019-06-142

***Entretien et nettoyage
d'un cours d'eau/fossé de drainage à Sacré-Coeur***

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-114 relative à l'entretien et au nettoyage d'un cours d'eau/fossé de drainage à Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a fourni plus de renseignements sur la nature des travaux, leur ampleur et les conséquences potentielles sur les propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le traitement de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord annule l'autorisation de travaux prévus sur le lot 4 700 588;

QUE la résolution 2019-05-114 soit abrogée.

RÉSOLUTION 2019-06-143

***Rapport de suivi 2018 du Plan de gestion
des matières résiduelles (PGMR) - adoption***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le *Règlement n° 138-2017 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord 2016-2020*;

ATTENDU QUE le PGMR comprend un système de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application dont, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan, tel qu'exigé par l'article 53.9.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

ATTENDU QUE le versement des subventions prévues par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission annuelle au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR, au plus tard le 30 juin de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord 2018*, tel que déposé en date du 18 juin 2019;

QUE ce rapport soit transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

RÉSOLUTION 2019-06-144

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a examiné les analyses de projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement, selon différentes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires*, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2019-017	Municipalité du village de Tadoussac	Restauration de la promenade de Tadoussac (PSPS – volet Infrastructures municipales)	15 000,00 \$

2019-019	Corporation de développement touristique de Forestville	Développement d'un équipement prêt-à-camper au Camping de la Baie Verte	23 485,46 \$
----------	---	---	--------------

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2019-06-145

***Programme de soutien à la démarche
Municipalité amie des aînés - volet 1 - demande d'aide financière***

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* qui vise à :

- encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le *Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés* de ce programme, permet aux municipalités et aux MRC de présenter une demande pour la réalisation (élaboration ou mise à jour) d'une politique des aînés et du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et les municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive et Colombier souhaitent déposer une demande d'aide financière sur une base collective afin de leur permettre de mettre à jour leur politique des aînés et le plan d'action afférent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le dépôt d'une demande d'aide financière sur une base collective dans le cadre du volet 1 du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés*, afin d'y inclure les municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Colombier;

QUE Madame Odette Bélanger agisse à titre de responsable du projet pour la MRC et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC;

QUE conformément à la résolution 2019-05-126, Madame Micheline Anctil, préfet, est l'élue désignée responsable de la question des aînés;

QUE le Conseil autorise Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION 2019-06-146

***Commission des Arts et de la Culture -
acceptation de nouveaux membres***

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions de la *Politique culturelle* dont la MRC s'est dotée, prévoit le maintien de la Commission des Arts et de la Culture (CAC);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette commission est de favoriser la concertation et les échanges entre les divers intervenants en ce qui a trait au développement des arts et de la culture, en lien avec l'application de la *Politique culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE dans les objectifs généraux, la composition de la CAC compte un maximum de neuf membres dans le but d'assurer une bonne représentativité des divers champs culturels et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement trois postes à combler au sein de la CAC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne Monsieur Éric Lévesque, de Forestville, et Madame Gina Boulianne, de Colombier, à titre de membres de la Commission des Arts et de la Culture.

RÉSOLUTION 2019-06-147

Stratégie de croissance économique de l'industrie touristique 2020-2025 - dépôt de commentaires

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des intervenants du secteur du tourisme sont invités à soumettre un mémoire ou des commentaires jusqu'au 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires et de commentaires est l'un des mécanismes mis en place pour permettre aux différents intervenants du secteur du tourisme de faire valoir leurs idées et d'exprimer leur point de vue quant aux solutions à mettre en œuvre afin de soutenir la croissance durable du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises s'ajouteront à celles recueillies lors de la tournée de consultation et serviront à alimenter la réflexion menant à l'élaboration de la stratégie de croissance économique de l'industrie pour 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique est un secteur d'activité économique majeur en Haute-Côte-Nord et qu'il est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT QUE La Haute-Côte-Nord, dont fait partie Tadoussac, est une destination touristique incontournable au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord a pour mission de créer de la richesse en offrant des outils visant le développement des compétences, la réalisation de projets et la mise en place d'opportunités en collaboration avec les acteurs du milieu pour tout organisme ou individu souhaitant participer à la vitalité socioéconomique;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2019, des entreprises touristiques et des organismes de développement économique de La Haute-Côte-Nord ont été invités, par le Service de développement économique de la MRC, à participer à une activité locale de réflexion et de discussion sur les enjeux de développement touristique en Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC partage avec la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, le compte rendu des ateliers de discussions portant sur les enjeux de développement touristique en Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-06-148

***Programme d'aide au développement du transport collectif -
adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les modalités d'application du PADTC 2018 prévoient des subventions aux organismes admissibles par l'entremise du Volet II : Subventions au transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée, par la résolution 2018-09-215, à produire les états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

QU'une copie de ces états financiers soit transmise au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION 2019-06-149

***Programme de subvention au transport adapté - adoption
des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté* pour l'année 2018;

ATTENDU QUE la contribution gouvernementale vise à couvrir une partie des frais de transport encourus par les organismes admissibles pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme d'aide;

ATTENDU QU'il est obligatoire pour tous les organismes de transport adapté de fournir des états financiers vérifiés;

ATTENDU QUE le but de la production des états financiers annuels est de suivre la situation financière réelle de l'organisme de transport adapté afin de permettre au ministère d'apprécier l'évolution du programme et d'évaluer l'atteinte des objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

QU'une copie de ces états financiers soit transmise au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION 2019-06-150

Transport collectif - allocation au comité de bénévoles de Sacré-Coeur pour effectuer du transport bénévole et accompagnement

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-10-233 et 2019-02-044 relatives au transport bénévole et accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de déplacements effectués par le Comité de bénévoles de Sacré-Cœur a augmenté depuis les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu initialement est insuffisant et qu'il y a lieu de le bonifier pour terminer l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte que le budget du Comité de bénévoles de Sacré-Cœur soit bonifié de 20 000 \$;

QUE la présente résolution modifie les résolutions 2018-10-233 et 2019-02-044.

RÉSOLUTION 2019-06-151

Recrutement de personnel - chargé de projet Accès à l'emploi et à l'alimentation

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de chargé de projet *Accès à l'emploi et à l'alimentation* a informé la direction générale qu'elle quittait ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme ce projet dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR), la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Abdoulaye Badiane au poste de chargé de projet *Accès à l'emploi et à l'alimentation*, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 12 juin 2019;

QUE le Conseil mandate le directeur général à préparer un contrat de travail confirmant les conditions d'embauche de Monsieur Badiane.

RÉSOLUTION 2019-06-152

Recrutement de personnel - valoristes

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la publication d'un appel de candidatures afin de se constituer une banque de candidats pour combler un poste de valoriste pour des remplacements ou des besoins ponctuels;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Stéfan Junior Gauthier et de Monsieur Joey Gauthier au poste occasionnel de valoriste, et que leur embauche à ce poste soit effective à compter du 8 juin 2019;

QUE leurs conditions d'embauche soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-06-153

Recrutement de personnel - soutien administratif

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la publication d'un appel de candidatures afin de se constituer une banque de candidats pour combler des remplacements ou des besoins ponctuels en secrétariat;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Stéphanie Girard au poste occasionnel de soutien administratif, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 28 mai 2019;

QUE les conditions d'embauche de Madame Girard soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-06-154

***Recrutement de personnel - assistant
en développement économique - emploi d'été***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par la résolution 2019-01-017, autorisait le directeur général à déposer une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC), afin de soutenir le Service de développement économique dans la réalisation des projets prévus à son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues le 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Tidiane Ndiaye au poste d'assistant en développement économique;

QUE la date d'embauche de Monsieur Ndiaye soit confirmée ultérieurement;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Ndiaye soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-06-155

Recrutement de personnel - aménagiste

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par la résolution 2019-04-093, autorisait le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste d'aménagiste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de Madame Micheline Anctil, préfet, de Monsieur Kevin Bédard, directeur général adjoint, et de Madame Sophie Girard, de la firme Bourassa Brodeur Bellemare, RH, a procédé à une entrevue le 14 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, selon la recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Christina Tremblay au poste d'aménagiste;

QUE la date d'embauche de Madame Tremblay sera confirmée ultérieurement;

QUE les conditions d'embauche de Madame Tremblay soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. Madame Claudine Roussel, directrice générale, Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc.

Elle avise que Madame Marie-Ève Boivin est la nouvelle représentante du secteur est de la MRC au sein de leur conseil d'administration.

1.2. Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Elle annonce qu'un montant de 72 000 \$ est mis à la disposition de la MRC pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme *RénoRégion*.

1.3. Madame Christine Grant, directrice, Direction des aides en transport collectif, ministère des Transports

Elle informe que la MRC recevra un versement de 50 845 \$ dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif* pour l'année 2016.

1.4. Madame Christine Grant, directrice, Direction des aides en transport collectif, ministère des Transports

Elle accorde la somme de 91 854 \$ à la MRC dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté* pour l'année 2017.

1.5. Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux, Direction générale des finances municipales, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La MRC recevra un montant de 35 545 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour 2019.

1.6. Madame Joanie Jacques, Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Offre d'une série de formations jusqu'en mars 2020, portant sur l'adaptation aux changements climatiques. Ces formations sont destinées principalement aux élus, aux municipalités, ainsi qu'aux MRC.

1.7. M^e Sylvain Lepage, directeur général, La Mutuelle des municipalités du Québec

En raison d'une erreur de calcul, il informe la MRC qu'elle recevra une ristourne de 2 919 \$ pour 2018 au lieu du montant annoncé de 2 615 \$.

2. ACCUSÉS DE RÉCEPTION ET RÉPONSES

2.1. Monsieur Denis Simard, directeur général par intérim, Direction générale du transport maritime, aérien et ferroviaire, ministère des Transports

Il répond à la résolution 2019-02-049 ayant pour titre *Demande de compensation visant à contrebalancer les effets négatifs liés aux ratés de la traverse Baie-Comeau/Matane/Godbout - appui à Tourisme Côte-Nord*.

2.2. Monsieur Denis Simard, directeur général par intérim, Direction générale du transport maritime, aérien et ferroviaire, ministère des Transports

Il répond à la résolution 2019-03-078 ayant pour titre *Reconnaissance des traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins.*

2.3. Monsieur Luc Tremblay, directeur général, Direction générale de la Capitale-Nationale, ministère des Transports

Il répond à la résolution 2019-03-075 ayant pour titre *Utilisation de radars pédagogiques - appui à la Municipalité de Saint-Siméon.*

2.4. L'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Il répond à la résolution 2019-03-072 ayant pour titre *Positionnement municipal concernant le Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec - appui à la municipalité de Tadoussac.*

3. DEMANDES D'APPUI

3.1. MRC de Papineau

Résolution demandant à Hydro-Québec de consulter préalablement les MRC et les municipalités avant la mise en vente de terrains excédentaires, notamment afin d'évaluer l'impact d'une telle vente pour le milieu.

3.2. MRC de Maria-Chapelaine

Demande d'appui au sujet d'une préoccupation du poids politique des régions par rapport aux grands centres dans le cadre de la réforme électorale.

3.3. Municipalité de Tadoussac

Résolution d'appui au Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable dans ses démarches afin de tenir la population informée sur les impacts éventuels des projets portuaires dans le fjord du Saguenay.

RÉSOLUTION 2019-06-156

Processus de vente de terrains par Hydro-Québec - appui à la MRC de Papineau

ATTENDU la résolution 2019-05-111 de la MRC de Papineau concernant la mise en vente de terrains excédentaires par Hydro-Québec sur son territoire et dans certaines régions du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Papineau et demande à Hydro-Québec de consulter préalablement les MRC et les municipalités avant la mise en vente de terrains excédentaires, notamment afin d'évaluer l'impact d'une telle vente pour le milieu;

QUE copie de cette résolution soit également transmise au Premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, au député de René-Lévesque, Monsieur Martin Ouellet, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Papineau.

RÉSOLUTION 2019-06-157

Réforme électorale - préoccupation relative au poids politique des régions - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine

ATTENDU la résolution 132-05-19 de la MRC de Maria-Chapdelaine par laquelle elle fait part des inquiétudes de ses élus quant à l'engagement du premier ministre Legault de déposer un projet de loi proposant un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales d'ici le 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, en appui à la MRC de Maria-Chapdelaine, s'inspire et adhère aux principes évoqués par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités :

1. Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres. En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales;
2. Le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, notamment les limites territoriales des MRC;
3. Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l' élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes de leur député(e);
4. Toute modification au mode de scrutin devra être approuvée par une consultation populaire; et,
5. Toute réforme électorale devra être l'occasion de redéfinir le rôle et les responsabilités des différents paliers du gouvernement, de façon à reconnaître les gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC en tant que vrais gouvernements responsables, imputables et autonomes;

QUE copie de cette résolution soit également transmise au député de René-Lévesque, Monsieur Martin Ouellet, à la FQM, ainsi qu'à la MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2019-06-158

Projets de développement industriel dans le fjord du Saguenay - appui au Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable (MCLI) a été formé pour agir afin de préciser les effets néfastes des projets de développements portuaires dans le fjord du Saguenay pour notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de Tadoussac repose largement sur l'écotourisme et que l'augmentation du trafic maritime pourrait nuire à la population de bélugas et autres mammifères marins qui fréquentent nos eaux;

CONSIDÉRANT QUE le groupe des experts du climat de l'ONU (GIEC) demande à tous les États de prendre des mesures radicales pour limiter le réchauffement climatique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable dans ses démarches afin de tenir la population mieux informée sur les impacts éventuels des projets portuaires dans le fjord du Saguenay.

Dépôt du rapport financier de la MRC et du TNO au 31 mai 2019

Les états financiers au 31 mai 2019, pour la MRC et le TNO sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2019-06-159

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 22 mai 2019 au 18 juin 2019, totalisant 614 207,70 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 614 207,70 \$ pour la MRC, effectués du 22 mai 2019 au 18 juin 2019.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18 juin 2019.

François Gosselin
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2019-06-160

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 52.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général